

MISSION PERMANENTE DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

AVANT-TIRAGE

COMMUNIQUE N° 32A  
le 5 octobre 1965

A NE PUBLIER QU'AU MOMENT  
DU DISCOURS

Bureau de presse  
750 Troisième Ave.  
New York  
YUkon 6-5740

VERIFIER AU MOMENT DU DISCOURS

Question de la Rhodésie (N° 23): Question  
concernant l'application de la déclaration  
sur l'octroi de l'indépendance aux pays et  
aux peuples coloniaux

Déclaration prononcée le mardi 5 octobre 1965  
à la Commission de l'Assemblée générale des  
Nations Unies (20<sup>e</sup> session) par M. Stanley  
Haidasz, Délégué du Canada auprès des Nations  
Unies et Secrétaire parlementaire du Secrétaire  
d'Etat aux Affaires extérieures

Monsieur le Président,

La Délégation du Canada prend part pour la première fois aujourd'hui aux discussions de cette Commission. Aussi, me permettez-vous, Monsieur le Président, de vous offrir tout d'abord mes félicitations à l'occasion de votre élection à l'unanimité au poste de président de notre Commission. Votre compétence reconnue vous désigne tout naturellement à ce poste et je suis persuadé que notre Commission tirera grand profit de vos conseils et de la direction que vous donnerez à nos discussions. Ma délégation se félicite également de l'élection de M. Puce au poste de Vice-Président et de celle de M. Natwar Singh à celui de rapporteur.

Monsieur le Président, depuis la dernière discussion par la Quatrième Commission du problème de la Rhodésie, la situation, comme chacun le sait, a évolué sensiblement. Les pays en cause semblent avoir durci leur position et les rapports du Comité spécial des vingt-quatre reflètent l'inquiétude croissante de la communauté internationale.

Un fait cependant est encourageant: c'est d'avoir pu constater l'unité de pensée dont ont fait preuve les nations membres du Commonwealth lesquelles représentent un éventail de races et de cultures très distinctes. On se souviendra que les chefs des gouvernements du Commonwealth se sont réunis à deux reprises depuis la dernière réunion de notre Commission. Ces rencontres ont démontré que tous les pays du Commonwealth sont d'avis que l'indépendance de la Rhodésie ne saurait pouvoir être accordée à ce pays aussi longtemps que n'auront pas été mis en place un certain nombre d'institutions représentatives.